



CONSEIL

Cent soixante-dixième session

13-17 juin 2022

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO, en l'occurrence sur les thèmes suivants:

- 1) la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les étapes entre la COP 26 et la COP 27;
- 2) le numérique au service des résultats: tirer parti des biens publics numériques de la FAO pour donner un coup d'accélérateur à la transformation des systèmes agroalimentaires et à la réalisation de l'ODD 1 en tenant compte de l'indice de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural (IPM-R);
- 3) prévenir et s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire aiguë – Réseau mondial contre les crises alimentaires et interventions d'urgence.

On trouvera de plus amples informations sur les thèmes susmentionnés dans les annexes web au document CL 170/INF/4.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes susmentionnés sont présentés aux participants à la cent soixante-dixième session du Conseil pour information seulement.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Directeur
Division des services aux organes directeurs (CSG)
Tél: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

I. La quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les étapes entre la COP 26 et la COP 27

COP 15: les négociations du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

1. Les participants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique adopteront, entre autres, le «cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020». Le cadre mondial remplacera le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et ses 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui sont arrivés à expiration fin 2020. La pandémie de covid-19 a ralenti les progrès dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité. La première partie de la COP 15 s'est déroulée en ligne en octobre 2021 et les dates de la deuxième partie, qui se tiendra à Kunming (Chine), ne sont toujours pas confirmées. Les organes subsidiaires de la Convention ont repris leurs réunions en personne en mars 2022¹. Les Parties à la Conférence ont décidé de convoquer une nouvelle réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin d'accomplir davantage de progrès s'agissant du projet de cadre mondial de la biodiversité et de la question controversée des «informations de séquençage numérique», avant l'organisation de la deuxième partie de la COP 15. La réunion du Groupe de travail doit se tenir du 21 au 26 juin 2022 à Nairobi (Kenya).

Étapes entre la COP 26 et la COP 27 dans le domaine du changement climatique

2. Les négociations de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) ont abouti à la mise au point du règlement de l'Accord de Paris, qui porte notamment sur les mécanismes intéressant le marché, la transparence, les pertes et les dommages, l'adaptation, la jeunesse, les communautés locales et les peuples autochtones. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et sa feuille de route sont particulièrement pertinentes pour la FAO. Partant des résultats obtenus à l'issue des ateliers de la COP 26, les parties sont convenues de progresser sur la voie de la mise en place d'un mécanisme de financement venant à l'appui des mesures engagées sur le terrain² et la FAO devrait contribuer aux débats concernant un éventuel mécanisme, qui serait mis en œuvre après la COP 27. La prochaine série de négociations sur les questions climatiques se tiendra lors de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires du 6 au 16 juin 2022, au cours de laquelle les participants s'intéresseront aux préparatifs de la COP 27, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022. Enfin, à sa cinquante-sixième session, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a adopté des parties du sixième Rapport d'évaluation intitulé *Climate Change 2022* (Changement climatique 2022), qui met en garde, dans ses conclusions, sur le fait que tout retard supplémentaire dans la lutte mondiale contre le changement climatique et dans l'adaptation à ses effets nous privera de possibilités, qui s'amenuisent rapidement, de garantir à tous, à l'avenir, des conditions de vie soutenables et durables.

II. Le numérique au service des résultats: tirer parti des biens publics numériques de la FAO pour donner un coup d'accélérateur à la transformation des systèmes agroalimentaires et à la réalisation de l'ODD 1 en tenant compte de l'indice de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural (IPM-R)

3. La FAO a un rôle primordial à jouer dans la promotion de l'utilisation et de l'adoption de technologies numériques contribuant à la transformation des systèmes agroalimentaires, ainsi que dans la réduction de la fracture numérique, en veillant dans le même temps à ne laisser personne de côté. L'Organisation est restée à l'avant-garde de la transformation numérique et a contribué activement aux mesures visant à réduire les répercussions du changement climatique et des crises émergentes dans le monde, telles que la covid-19, ainsi que des conflits et des catastrophes régionaux,

¹ <https://www.cbd.int/conferences/geneva-2022>.

² https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2021_L01_F.pdf.

en encourageant la transformation numérique à long terme et la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le domaine d'action prioritaire «Le numérique au service des résultats» de la FAO contribue en premier chef au développement de nouvelles capacités numériques et à la création de partenariats dans le domaine. La FAO continuera encore à mieux intégrer les technologies de l'information et l'agronomie de pointe et se servira de la plateforme agro-informatique pour favoriser la production et la fourniture de biens publics numériques utiles, utilisables et utilisés, en particulier de données et d'informations exploitables, ainsi que d'outils sur mesure d'agro-informatique. L'Organisation concentrera ses efforts sur les biens publics numériques et les applications spécialisées, qui permettent de traduire ces ambitions sous la forme d'un appui concret en faveur des capacités numériques des Membres et de leur mise en œuvre. Cette approche intégrée de la FAO enrichit le service UNdata et contribue à l'action de la Digital Public Goods Alliance (DPGA) par des mesures inscrites dans le droit fil du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU (promotion de biens publics numériques et collaboration de grande ampleur).

5. Les données et les indicateurs enrichis venant à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments factuels sont des biens publics essentiels de la FAO. Leur diffusion au moyen de technologies numériques doit de plus en plus être consolidée pour faire valoir leur contribution à l'appui des décisions politiques. L'Indice de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural (IPM-R), qui a été présenté récemment, constitue un exemple de l'action de la FAO dans ce domaine.

6. L'élimination de la pauvreté et de la faim sont des objectifs centraux du Programme 2030 pour le développement durable. Dans le monde, les personnes démunies vivent majoritairement dans les zones rurales, comme le montrent les éléments disponibles, et l'agriculture occupe une place centrale dans les moyens de subsistance ainsi que dans la sécurité alimentaire de ces franges de la population. Cependant, les moyens restent insuffisants pour cerner les besoins des populations pauvres des zones rurales, déterminer les périmètres concernés et comprendre ce qu'ils recouvrent.

7. Pour remédier à cette situation, la FAO et l'Initiative pour la pauvreté et le développement humain de l'Université d'Oxford ont proposé un nouvel outil appelé l'Indice de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural (IPM-R), qui a été utilisé pour relever des données issues d'enquêtes menées dans quatre pays (Malawi, Éthiopie, Niger et Nigéria) et validé dans le cadre d'une expérimentation menée sur le terrain au Malawi, en collaboration avec l'Université du Malawi à Zomba. Les travaux conjoints sont présentés dans un rapport détaillé qui a été publié dans le cadre de la collection Développement statistique de la FAO (document accessible en anglais à l'adresse <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1470849/>).

III. Prévenir et s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire aiguë – Réseau mondial contre les crises alimentaires et interventions d'urgence

8. L'insécurité alimentaire aiguë ne cesse de s'accroître, comme le montre le record de hausse annuelle qui a été enregistré d'environ 20 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée. En avril, l'édition 2022 du Rapport mondial sur les crises alimentaires mettra probablement en évidence une accentuation encore plus forte de ce phénomène par rapport à 2021. En outre, la guerre que connaît actuellement l'Ukraine menace de précipiter davantage de personnes en situation de famine, en particulier dans les pays qui sont déjà en proie à l'insécurité alimentaire et qui dépendent des importations. Les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire aiguë sont toutefois majoritairement axés sur les interventions alimentaires d'urgence menées après coup, plutôt que sur des interventions relativement plus rentables qui permettent de répondre immédiatement aux besoins émergents, de s'attaquer aux causes profondes de la faim aiguë et d'inverser ces tendances. Les conflits, le changement climatique et la pandémie de covid-19 sont à l'origine d'une insécurité alimentaire à la fois chronique et aiguë et nous éloignent de la réalisation de l'Objectif de développement durable 2, Faim zéro, en particulier pour les personnes les plus démunies vivant dans des contextes fragiles.

9. L'agriculture, et les centaines de millions d'agriculteurs qui nourrissent le monde, subissent le poids de ces facteurs, et notamment des effets du changement climatique, bien plus que tout autre secteur de la production. Les catastrophes naturelles font des victimes, mais elles dévastent également les moyens de subsistance des populations rurales, détruisent les aliments et aggravent la faim. Les moyens de subsistance ruraux – l'agriculture et l'élevage – sont des «centres de gravité» essentiels – si ceux-ci sont défaillants le risque d'effondrement total du système est alors bien réel. Lorsque ces systèmes s'effondrent, c'est-à-dire lorsque, soudainement, une grande partie de la population n'a plus accès à la nourriture, une détérioration importante de la sécurité alimentaire peut survenir rapidement. L'agriculture offre non seulement un moyen immédiat de mettre un terme à la faim, mais elle ouvre également la voie au renforcement de la résilience et au redressement après la crise. Pourtant, notre réponse humanitaire collective ne tient pas compte de cet aspect, puisque seulement 8 pour cent des ressources humanitaires dans le secteur alimentaire sont allouées aux moyens de subsistance agricoles, alors que l'agriculture est le principal moyen de survie pour deux tiers au moins des personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë. Les efforts humanitaires sont absolument essentiels et doivent accorder une place à l'agriculture et aux moyens de subsistance, mais ils ne peuvent à eux seuls prévenir la famine sur le long terme ou inverser la tendance à la hausse du problème de la faim. Pour y parvenir, il est nécessaire d'investir dans le renforcement à long terme de la résilience des systèmes agroalimentaires grâce à une meilleure intégration et à un accroissement de l'aide publique au développement, en particulier lorsque les crises alimentaires se prolongent et que le contexte est fragile.

10. Le Réseau mondial contre les crises alimentaires, mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne et le Programme alimentaire mondial (PAM), et comprenant d'autres organismes d'action humanitaire et d'aide au développement de premier plan, représente un partenariat essentiel pour lutter contre l'insécurité alimentaire aiguë et nous permettre de nous rapprocher de l'objectif Faim zéro. Il offre une plateforme permettant à la communauté internationale de coordonner des actions concertées et cohérentes pour prévenir les crises alimentaires et nutritionnelles, en atténuer les impacts et contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires. En 2022, outre la fourniture de produits analytiques mondiaux et nationaux essentiels et largement reconnus en matière d'insécurité alimentaire aiguë, le Réseau mondial apporte son soutien à la tenue de dialogues sur les politiques aux niveaux national et régional (notamment pour mettre fin aux crises alimentaires dans la région du Sahel et apporter une aide essentielle à l'élaboration des feuilles de route nationales à la suite du Sommet sur les systèmes alimentaires), en vue de susciter des actions et des investissements significatifs au niveau national qui permettent de mettre en place des systèmes agroalimentaires équitables, résilients, inclusifs et durables, et de venir à bout des crises alimentaires récurrentes et prolongées.